



## demande d'annulation csp

Par **fernandelfo**, le **20/02/2023** à **11:41**

Bonjour

L'entreprise de mon mari lui a fait signer un CSP sans lui expliquer quoi que se soit sur ce dispositif. Deplus il est en arrêt de travail depuis plus de 6 mois avant cette annonce de fermeture d'entreprise. Il ne sait pas encore si sa santé va lui permettre de travail après. Peut-t'on annuler ce csp sachant que pour le moment rien n'a été engagé?

Merci de votre retour.

Par **beatles**, le **20/02/2023** à **11:49**

Bonjour,

Voir [ce lien](#).

Cdt.

Par **P.M.**, le **20/02/2023** à **13:00**

Bonjour,

Il faudrait que le salarié ait suffisamment d'éléments pour invoquer qu'il n'a pas été libre de sa signature alors qu'un délai de réflexion de 21 jours est prévu et avec un entretien à Pôle Emploi mais si c'est le motif du licenciement économique qui est contesté, c'est une autre procédure...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un Défenseur Syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste...